

COVID-19 – Haut-Rhin
Webconférence
Doctrine sur les tests biologiques RT-PCR
dans le 68

lundi 20 avril 2020 de 13 heures 30 à 15 heures

Visioconférence

Notes – Dr Marcel RUETSCH

PREAMBULE

La Direction Territoriale 68 de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Préfecture du Haut-Rhin souhaitent mettre en place **une doctrine départementale relative à la mise en œuvre de tests biologiques RT-PCR.**

Dans le département du Haut-Rhin, particulièrement touché par le COVID-19, **un Comité de pilotage Départemental dédié** a été mis en place.

Lors de la réunion du Copil du 17 avril, **il a été décidé d'organiser des conférences à destination des professionnels de santé du département.**

Ainsi, la Direction Territoriale du Haut-Rhin de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est a organisé

lundi 20 avril 2020 à 13 heures 30

une Webconférence pour présenter la doctrine départementale relative à la stratégie de mise en œuvre de tests biologiques RT-PCR :

- aux établissements médico-sociaux,
- aux établissements d'hébergement d'urgence,
- aux biologistes
- et aux médecins libéraux du département.

La conférence s'est tenue en présence de Monsieur Pierre LESPINASSE, Délégué territorial de l'ARS du Haut-Rhin, des représentants de la Préfecture, du Conseil départemental 68 et de professionnels de santé (*biologistes et médecins*).

D'un point de vue technique, la réunion a été mise en place par *Delia Solutions*, prestataire de l'ARS Grand Est.

Les professionnels de santé présents étaient invités à poser leurs questions en direct à l'aide d'un tchat.

COMPTE-RENDU ET COMMENTAIRES

Présentation des conférenciers :

- Présents autour de la table :

Pour l'Agence Régionale de Santé Grand Est :

Monsieur Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68

Madame Katia MOOS, Responsable Animation territoriale et Prévention - Délégation du Haut-Rhin

Madame Lise SUTTER, « spécialiste tchat » de l'Agence

Pour le Conseil Départemental du Haut-Rhin :

Monsieur Christian FISCHER, Directeur Territorial

Docteur Isabelle MAGNIEN, Conseillère Médicale

- Présents au bout du fil :

Pour les Professionnels de Santé Libéraux et hospitaliers :

Docteur Lionel BARRAND, Représentant de l'URPS des Biologistes

Docteur Dominique de BRIEL, Responsable de tests diagnostiques - Directeur du laboratoire de microbiologie et biologie moléculaire - Pôle Biologie et Pathologie - Hôpital Pasteur - Hôpitaux Civils de Colmar

Docteur Marcel RUETSCH, Représentant des l'URPS des Médecins Libéraux

Pour l'ARS Grand Est :

Madame Fanny BRATUN, Chef du Service Etablissements (*ESMS – EHPAD*) - DT 68 de l'ARS Grand Est

Docteur Nicole BOHIC, Médecin Inspecteur détachée IGAS, venue en renfort pour soutenir les réflexions de la Direction Territoriale 68 de l'ARS GE

Docteur Christine PILLAY, Conseillère médicale

Notes de séance :

La Webconférence YouTube ne démarre pas à l'heure et 35 potentiels « *tchateurs* » sont connectés avant 13 heures 30.

Monsieur Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68 de l'ARS Grand Est introduit la séance et présente des excuses pour le retard pris.

Il rappelle que la présente conférence a pour sujet central **le dépistage en établissements**.

Elle est destinée et ouverte aux établissements médico-sociaux, aux établissements d'hébergement d'urgence, aux biologistes ainsi qu'aux médecins libéraux du département.

Durant cette conférence, les experts présents autour de cette table et par téléphone rappelleront **les définitions du dépistage** et décrypteront pour nous **la stratégie des tests**.

Au cours de son introduction, Monsieur LESPINASSE précise que **d'autres échanges auront lieu pour permettre à tous de s'exprimer**. La prochaine Webconférence se tiendra jeudi prochain (23 avril 2020) à 15 heures 30 et aura pour objet d'échanger sur les conditions des visites des familles au sein des ESMS et des EHPAD. Il sera également question des animations (*initiatives prises dans les EHPAD pour occuper les pensionnaires durant le confinement*) ainsi que des retours et des « *réadmissions* ».

Monsieur LESPINASSE remercie plus particulièrement les soignants pour leur engagement et a une pensée toute particulière pour les malades ainsi que pour ceux et celles qui ont perdu un proche durant cette pandémie.

Monsieur LESPINASSE ne propose toutefois pas de minute de silence...

Nous sommes dans un plateau haut. Il y a certes moins d'afflux à l'hôpital mais la moindre erreur dans les gestes barrières peut avoir de terribles conséquences. Nous sommes sous tension. Nous devons continuer à communiquer

Monsieur LESPINASSE affirme que l'Agence Régionale de Santé est toujours en lien (*de subordination ?*) avec la Préfecture pour les prises de décisions.

Son intervention terminée, Monsieur LESPINASSE donne la parole au **Docteur Lionel BARRAND**, Représentant de l'URPS des Biologistes, pour qu'il nous précise **ce qu'il faut savoir sur les tests**.

Le Docteur BARRAND nous explique les points suivants :

- **La RT-PCR** est une technique qui permet de faire une *PCR (réaction en chaîne par polymérase)* à partir d'un échantillon d'ARN.
- Cette recherche directe du virus par le biais d'un prélèvement nasopharyngé revient à **54 €**.
- **Concernant les « priorisations »** (*autrement dit la liste de ceux qui doivent être testés*), les matériels manquent aux biologistes ; qui, de fait, ne peuvent pas, actuellement, multiplier les tests PCR... Et ce, bien qu'il n'y ait pas officiellement un nombre limite de tests.

Nous savons qu'à ce moment de la réunion, 116 personnes sont connectées.

La parole est donnée au **Docteur Dominique de BRIEL**, Responsable de tests diagnostiques - Directeur du laboratoire de microbiologie et biologie moléculaire - Pôle Biologie et Pathologie - Hôpital Pasteur - Hôpitaux Civils de Colmar.

Hélas, le Docteur de BRIEL n'est pas en ligne... Est-ce un problème de connexion ?

Nous connaissons néanmoins que :

- **3 500 PCR ont été réalisés depuis mars 2020** au sein du Centre de dépistage des Hôpitaux Civils de Colmar.
- Le Centre de dépistage des HCC reste actif et ouvert aux consultants « *volontaires* ».

Madame Katia MOOS, Responsable Animation territoriale et Prévention à la Délégation Territoriale du Haut-Rhin, projette un tableau avec les publics éligibles « *en priorité* » aux tests PCR.

A priori, il s'agit de l'ancien tableau et du tableau médico-social. A sa lecture, on ne constate pas d'engorgement dans les laboratoires haut-rhinois publics et privés.

A ce jour, la réalisation de 3 000 tests hebdomadaires est déjà possible.

Les HCC effectuent des tests dits « *Pasteur* » et des tests rapides avec une réponse sous 2 heures.

De nombreuses questions nous parviennent par tchat, notamment concernant les personnes dites « *prioritaires* ».

Il nous est notamment confirmé que les pompiers sont prioritaires. En revanche, les policiers et les gendarmes ne le sont pas.

Le Docteur Marcel RUESTCH, Représentant de l'URPS des Médecins Libéraux, est invité à intervenir sur les tests PCR et leur pertinence.

Il est convaincu que les tests PCR ne constituent pas panacée. Les tests doivent être bien faits (*il faut une formation et non des autotests*).

Par ailleurs, le Docteur RUESTCH affirme que priorité ne signifie pas forcément exclusion et pose la question de savoir sur quels critères, la Sécurité Sociale prend en charge les tests PCR en ambulatoire.

Madame Katia MOOS affirme qu'elle répondra prochainement à cette question. Affaire à suivre donc !

Monsieur Christian FISCHER, Directeur Territorial du Haut-Rhin, revient sur l'expérience de tests PCR réalisés par le Conseil Départemental dans 10 EHPAD du Haut-Rhin.

Ils attendent maintenant les résultats de ces tests réalisés sur « *tout le monde* ».

Le **Docteur Nicole BOHIC**, Médecin Inspecteur détachée IGAS, venue en renfort pour soutenir les réflexions de la Direction Territoriale 68 de l'ARS GE, nous présente le même diaporama que celui présenté lors de notre réunion du Comité de Pilotage « *Dépistages* », la semaine passée.

Un résultat isolé ne constitue pas un diagramme. Il faut y ajouter les cliniques et autres biologistes.

L'ARS Grand Est se dit d'accord pour laisser la main aux cliniciens par rapport aux tests PCR, tests qui peuvent être utilisés pour vérifier un secteur ou un étage d'EHPAD « *indemne* ».

Quelques remarques sont faites sur la validité des tests et sur la durée d'obtention des résultats, notamment :

- Quel intérêt y-a-t-il à faire des tests à 48 heures d'intervalle si les tests restent positifs longtemps ?
Pour preuve, les **Docteurs BARRAND et RUETSCH** ont des cas encore positifs en PCR à plusieurs semaines.
⇒ Quelles significations faut-il y voir ? Comment interpréter les résultats obtenus ? Positif signifie-t-il encore contagieux ?

A la question de savoir si les tests PCR seront financièrement pris en charge en EHPAD, il est répondu par l'ARS Grand Est : « *Il faut se référer à ce qu'indique le droit commun ; à savoir que les tests sont uniquement PEC lorsqu'ils ont été prescrits.* »

Le **Docteur Dominique de BRIEL** (*puisqu'il est maintenant connecté*) intervient pour parler de son centre de dépistage et rappeler qu'il est ouvert (*et n'a jamais été fermé durant l'épidémie COVID*).

Le **Docteur Marcel RUETSCH** souhaite également rappeler que les cabinets libéraux sont eux aussi ouverts et que les médecins consultent.

Madame Katia MOOS en est d'accord et précise à ce sujet que le délai de réponse en ambulatoire devrait se raccourcir.

Monsieur Christian FISCHER, Direction territoriale du Conseil Départemental, se dit d'accord pour continuer d'échanger en transparence.

La Direction territoriale de l'ARS promet qu'elle organisera prochainement à l'attention des personnels des **formations sur les prélèvements PCR**.